

AVENANT N°01

A LA CONVENTION

DELIBERATION ECO 007-1904/17/BM DU BUREAU DE METROPOLE DU 18 MAI 2017

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence
sise 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille

représentée par le Vice-Président Délégué au Développement des entreprises, Zones d'Activités, Commerce et Artisanat, Monsieur Gérard GAZAY, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Bureau de la Métropole du 17 octobre 2016

Ci-après désignée « la MAMP »

d'une part,

ET

L'association TEAM Henri Fabre
régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
sise au Domaine du Petit Arbois, bâtiment Henri Poincaré, avenue Louis Philibert, 13545 Aix-en-Provence

N° SIRET : 534 999 370 000 16

Code APE : 7112 B

représentée par son Président Monsieur Vincent Gabette

Ci-après désignée « l'association »

d'autre part,

Les parties ont convenu et signé une convention d'objectifs par délibération ECO 007-1904/17/BM du Bureau de Métropole du 18 mai 2017.

Les parties désirent modifier la convention, notamment l'article 4 sur les moyens mis à la disposition de l'association TEAM Henri Fabre par la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'article 5.1.2 sur les modalités de règlement.

Les autres dispositions de la convention qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Il est ainsi convenu ce qui suit :

Article 4 – Moyens mis à la disposition de l'association TEAM Henri Fabre par la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence accorde, après instruction du dossier et sous réserve de l'inscription des crédits au budget correspondant une subvention d'un montant de 75 000 € pour l'année 2017 se répartissant de la façon suivante :

- 50 000 € (CT1) votés en mai 2017
- 25 000 € (CT2)

L'association TEAM Henri Fabre doit également, de son côté, rechercher toutes les aides possibles auprès des services de l'État ou d'autres organismes.

Article 5.1.2 – Modalités de règlement

Règlement de la subvention de fonctionnement de 50 000 € sur lettre d'appel de fonds à raison de :

- 80 % après signature de l'avenant et sur demande de l'association et au vu du budget prévisionnel de l'année 2017,
- 20 % au vu du rapport d'activités des 6 premiers mois de l'exercice 2017.

En ce qui concerne la subvention complémentaire de 25 000 €

- 80 % après signature de l'avenant et sur demande de l'association,
- 20 % sur production en octobre 2017 d'une estimation des comptes financiers 2017, arrêté au 30 septembre avec projection des dépenses d'octobre, novembre, décembre 2017 validés par le commissaire aux comptes.

Si le montant des dépenses afférentes est supérieur au montant prévisionnel, cette dernière participation de 25 000 € ne sera pas réévaluée.

A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, cette dernière participation sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées, soit 2,98 % du budget 2017 réalisé.

Seront prises en compte, dans le cadre de la convention et de l'avenant N°01, les dépenses réalisées entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017.

Fait à Marseille, le
en trois exemplaires originaux.

En application de la délibération n° ECO

du Bureau de Métropole du 21 septembre 2017

Le Président de l'association Team Henri Fabre	Le Vice-Président Délégué Développement des entreprises, Zones d'Activités, Commerce, Artisanat
Vincent GABETTE	Gérard GAZAY

Demande de subvention pour l'exercice 2017

Fiche administrative

Association : TEAM HENRI FABRE

Siège social : AIX EN PROVENCE

Objet social : Etre un outil de support au développement de filières mécaniques d'excellence en région PACA ; elle regroupe des membres apporteurs de ressources d'actifs et/ ou concernés par la finalité de l'association.

Président : Vincent Gabette

Personne en charge du dossier : Aurore PASQUIER

Chiffres clés au 31/12/2016 :	Relation avec l'intercommunalité :	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Total produits : 874 223 €	Subvention 2016	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	50 000 € (CT 2) 80 000 € (CT 1)
Résultat net : 581 €	Convention	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Fonds associatifs : nc	MAD à titre onéreux de <u>Personnel</u>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	MAD gratuite biens/sceet
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	

Présentation de l'action :

Subvention demandée à l'intercommunalité : 25 000 € complémentaires à subvention votée le 18/05/17 : 50 000 €

Compétence : Economie Nouvelles Technologies Enseignement Supérieur

Lieu de l'action : Technocentre HENRI FABRE, Ilot Carmin, ZAC des Florides à Marignane

Intitulé, objectif et description de l'action : L'ambition du projet Henri Fabre est de développer un ensemble d'actions visant à renforcer le tissu industriel, le faire grandir, améliorer sa productivité et à rendre attractif le territoire pour de nouvelles implantations d'industrielles venant chercher des conditions favorables au développement de leur business. Co-animer un ensemble d'actions pour l'industrie régionale et créer de nouvelles opportunités d'affaires.

Remarques :

Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 838 884 € (budget prévisionnel de fonctionnement hors MAD de personnel)

Subvention demandée à l'intercommunalité : 25 000 € pour le CT2 (+ 50 000 € votée en 2017 pour le CT1) .

Avis du Service Opérationnel le :

Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Négatif <input type="checkbox"/>	<u>Commentaires</u> : Notre Vice-président a donné un avis favorable pour 25 000 € en précisant que l'association devait donner les informations relatives aux comptes de résultat, à la masse salariale et aux actifs
--	---

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le :

Favorable <input type="checkbox"/> Négatif <input type="checkbox"/>	<u>Commentaires</u> :
---	-----------------------